

Rapport moral du président du Conseil d'administration

Je vais maintenant vous présenter le rapport moral de l'association.

Après trois ans d'existence, il est important d'avoir un regard en arrière sur ce que nous avons réalisé, ce qui nous permettra d'anticiper, sur ce qui nous reste à faire.

L'action des équipes a été remarquable, Pierre Séliquer, notre directeur nous présentera le rapport d'activités tout à l'heure et je tiens à remercier par avance l'action des équipes qui, au sein des antennes, réalisent le travail au quotidien de préservation des espaces naturels. Je n'oublie pas non plus le soutien apporté par les services support qui a permis de parvenir à ces résultats de terrain même s'il y a eu et s'il reste encore des difficultés à régler. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point

Pour mémoire pour nos adhérents individuels, la fusion des trois associations a eu lieu en 2020. C'est ainsi que le Cen Aquitaine, le Cen Limousin et le Cen Poitou-Charentes ont décidé de poursuivre ensemble le travail réalisé depuis plus de 20 ans pour certains sous une seule et unique association : Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Un socle commun existait déjà grâce à l'action de la fédération des Conservatoires d'espaces naturels qui fixe les grands traits de l'action des Conservatoires. Préserver les milieux naturels sur la base de partenariats locaux et avec une base solide d'adhérents.

Donc 2020 a été l'année de la fusion de ces trois associations adhérentes à une même fédération, un même objectif mais des approches différentes.

Le Cen Poitou-Charentes avec une approche institutionnelle plus marquée, Le Cen limousin avec une base d'adhérents forte et le Cen Aquitaine avec une approche militante plus poussée qu'ailleurs. Mais tous les trois avec une approche pragmatique et opérationnelle dans les dossiers.

Le conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine reflète d'ailleurs ces trois tendances avec ces trois collègues qui travaillent ensemble depuis maintenant trois ans.

La fusion a été probablement insuffisamment anticipée et de manière très logique nous sommes confrontés à des difficultés internes qu'il convient de ne pas nier.

- Les risques psychosociaux du personnel.

Une étude menée par la fédération des Conservatoires a donné au niveau national des résultats inquiétants en 2022, confirmés par des résultats tout aussi alarmants en 2023, avec quand même quelques signes d'amélioration.

Il est probable que des situations de mal-être devaient déjà être présentes avant la fusion dans les équipes, renforcées par la radicalisation des discours et par l'effondrement de la biodiversité.

Dans ce débat, l'implication forte du personnel de notre structure peut aussi être un danger en matière de RPS car il peut être responsabilisé au-delà de ces capacités à intervenir.

Le contexte Covid n'a certainement pas favorisé la situation mais comme dans tous les cas de risques psychosociaux, c'est l'organisation mal anticipée qui conduit inéluctablement au constat que nous avons fait. Mais il faudrait aussi ajouter la taille de la région, les multiples contraintes administratives et financières ou d'autres facteurs communs à d'autres Conservatoires.

Face à ce problème, comment avons-nous réagi ?

Dans un premier temps avec la mise en place du comité Ressources Humaines. Dès la première année et avant même de connaître les résultats de l'enquête nationale sur les RPS, ce comité a permis d'avancer sur des points importants comme les ruptures conventionnelles, les frais kilométriques entre autres. Lors des résultats de l'enquête RPS, bien évidemment ce sujet est venu au cœur des débats.



- Le dispositif local d'accompagnement.

Je remercie Annie-Claude Raynaud, Gérard Magnaval et Nyls de Pracontal de m'avoir accompagné dans cette démarche. Et le soutien apporté par France Active, le DLA a permis de travailler avec les administrateurs sur les causes du mal-être des équipes. Dans les discussions, il est rapidement apparu la nécessité de travailler sur les services qui ont été reconstitués sur la base des trois anciens CENs.

La direction et les services de soutien à l'action des antennes sont rapidement apparus comme point clé sur lesquels il fallait intervenir impérativement.

Sur ce point, j'ai demandé à Maryse Lavie-Cambot et à Fabrice Grèze d'avoir un regard sur le comité de direction. Le résultat de leur constat sera discuté en séance de Conseil d'administration. Et les mesures en conséquences seront prises.

Il est apparu aussi la nécessité de travailler avec les responsables d'antenne car ils sont à la charnière entre la direction et les équipes et sont très sollicités.

Mais pour aller au-delà de cette première approche, nous allons entamer une série d'études par des cabinets extérieurs. La première concerne la direction, et l'autre concerne l'organisation générale dans laquelle le cas des responsables d'antenne sera examiné. Bien évidemment au-delà du constat, ce sont les propositions d'intervention qui nous intéressent. Les cahiers des charges inhérents à la direction et à l'organisation générale sont en cours et seront publiés en fin d'été.

Par ailleurs, le DLA a mis en évidence la nécessité de mieux répartir la charge de travail au sein du Bureau et du Conseil d'administration et de travailler sur le projet associatif. Là encore, le cahier des charges est en cours de préparation. Mais sur ce point, il m'apparaît important de souligner combien nos différences peuvent être une force comme on peut le voir dans d'autres dossiers.

Enfin, je ne peux pas conclure sur les RPS sans dire que ce travail sera de longue haleine. Je remercie encore une fois le personnel de leur patience et de la qualité de leur travail.

- Les mesures compensatoires

Le Conservatoire d'espaces naturels est très régulièrement sollicité pour participer aux mesures d'accompagnement des projets impactant les milieux naturels. Les trois conservatoires travaillaient déjà dans ce domaine. Il nous fallait donc définir une stratégie d'intervention en termes de mesures compensatoires et trouver une ligne directrice. Une première réunion en septembre 2022 a permis de définir les grands axes qui ont été affinés lors d'une réunion spécifique en janvier 2023 et adoptés en séance de Conseil d'administration en juin 2023.

Quoiqu'il en soit, le conservatoire fort de son expérience se doit de tirer les leçons des compensations déjà réalisées. Un partenariat avec le Conseil scientifique et des universitaires est envisagé.

Cette ligne de conduite indispensable aux équipes pour travailler au quotidien fera l'objet d'un suivi et de discussions régulières avec le Conseil d'administration.

- Le Conseil scientifique du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Les trois anciennes entités des conseils scientifiques ont été conservées avec leur mode de fonctionnement et cela afin de ne pas perdre de forces vives dans les territoires. Un salarié animateur a été désigné dans chacune des anciennes régions. Sous la houlette de Jean-Jacques Blanchon président du Conseil scientifique territorial pour l'ex-Poitou-Charentes, les trois présidents échangent régulièrement assurant ainsi une coordination d'actions et d'avis.

- Les CTER

Sur les douze départements, les responsables d'antenne avec le soutien du collège des individuels ont organisé ou vont organiser des réunions de ces comités territoriaux où sont présentés et discutés des actions locales menées par les antennes.

Il serait bon que des échanges d'expériences puissent être fait afin de bénéficier en interne de l'expérience des autres.

- Le travail de prospective

Avec le soutien du collège associatif, j'ai demandé à ce que soit mis en place une réflexion stratégique sur la forêt. Compte tenu de la qualité de ces milieux et de la pression qu'ils subissent, avoir un regard sur la forêt en Nouvelle-Aquitaine apparaît comme un axe majeur pour l'avenir.

Par ailleurs, un travail est en cours de réalisation pour la mise en place d'une stratégie d'intervention foncière au CEN Nouvelle-Aquitaine.

Voilà pour ce rapport moral que j'aimerais illustrer par quelques exemples, preuve que cela fonctionne même s'il reste encore beaucoup de travail à réaliser.

- ◆ L'étang de Beaurepaire en Deux Sèvres

Propriété du Conservatoire, à cheval sur le département du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, cet étang du XVe siècle doit son existence à une digue édifiée dans cette période. Acquis en 2012, les études imposées par la loi ont montré en 2018 des faiblesses dans la tenue de la digue. Il nous a fallu mettre l'étang à sec et trouver les financements pour remettre en état la digue qui sert de passage routier aux habitants et aux exploitants agricoles.

Un million d'euros, c'est la montant qu'il a fallu rassembler. Les départements ont répondu rapidement à l'appel, suivis par les régions et les collectivités locales. Nous avons bénéficié du plan de relance d'après Covid. Grâce aux soutiens des députés locaux, de l'État, ce plan de relance a permis de boucler le projet avec 400 000 €.

Mener des travaux de cette ampleur nécessite une technicité remarquable. Je remercie Raphaël Grimaldi, responsable de l'antenne Deux-Sèvres et chef de ce projet, pour son efficacité.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés, l'étang a été remis en eau ce printemps, l'avifaune revient. Avec les élus et les associations qui s'impliquent sur ce site, il nous reste à imaginer l'avenir et trouver le bon équilibre pour une ouverture au public raisonnable sans atteinte à la biodiversité.

Je remercie vivement Serge Morin qui siège au CA du CEN au titre des adhérents individuels qui m'a accompagné dans la recherche de financements. Lors de la séance d'inauguration, le maire a parlé de combat pour parvenir à boucler ce plan de financement. J'ai préféré le mot marathon, mais peu importe ce fut long mais tellement important pour la biodiversité des étangs du Nord Deux-Sèvres.

- ◆ *Narthécium ossifragum* en Haute Vienne

Sous ce nombre barbare se cache une jolie plante des tourbières un peu partout en Europe. Bien que très commune dans son milieu de prédilection, elle n'était pas connue pour poser des problèmes particuliers aux éleveurs.

Malheureusement, le troupeau pâturant la Réserve Naturelle des Sauvages dont nous sommes gestionnaires a été décimé par cette plante ingérée par des génisses qui assurent l'entretien des lieux.

Une solution rapide a été trouvée pour que l'agriculteur soit indemnisé. Je remercie Andee Sainte-Marie, Membre de notre CA qui en tant que Conseiller régional qui nous a donné les moyens pour parvenir à cette indemnisation.

Je remercie également Annie-Claude Raynaud référente Haute-Vienne au CA du CEN, Erwan Hennequin et les équipes pour avoir répondu présents dès le début de la démarche.

- ◆ Le Bois du Bager dans les Pyrénées-Atlantiques.

Vaste ensemble boisé aux portes d'Oloron Sainte-Marie, le bois du Bager est un trésor de biodiversité sur lequel se penche de nombreux partenaires depuis fort longtemps, y compris le CEN Aquitaine.



En effet, ce site situé entre 400 m d'altitude et 1200m, d'une superficie avoisinant les 5000 hectares est composé en grande partie de propriétés publiques. Outre un intérêt de proximité pour les habitants, c'est la biodiversité qui retient toute notre attention. Il renferme une des plus importantes et des dernières frayères naturelles de saumons atlantiques de France, ainsi que la flore et la faune caractéristique du piémont pyrénéen.

La pugnacité des techniciens de l'antenne Béarn a permis de maintenir le contact avec les élus et nous permet aujourd'hui d'envisager une gestion et une protection à plus long terme de ce site extrêmement remarquable et cela sur une surface conséquente.

Je remercie Michel Rodes qui, à divers titres, est intervenu pour la protection de cet espace. Merci aux techniciens que sont Simon Caubet et Natacha Bouet de l'antenne Béarn sans qui nous ne serions pas en mesure aujourd'hui simplement d'espérer une protection plus forte.